

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Centre éducatif Bouge O Max Inc.		Date d'inspection Le 13 mai 2026	
Nom de l'établissement Centre Éducatif Bouge O Max Inc.		Numéro de permis 2024043	
Adresse 14 avenue Noé Saint-André NB E3Y 0C5		Numéro de téléphone (506) 473-1090	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 39	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE	
Personnel SGE Geneviève Abud	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11.1(3) Les membres du personnel qui travaillent directement avec des enfants en bas âge ou des enfants d'âge préscolaire doivent suivre chaque année dix heures de formation qu'approuve le ministre et qui se rapporte au curriculum éducatif en usage dans l'établissement désigné.	11.1(3)	29 mai 2026	
Commentaires: Il manque 1-2 heures de développement professionnel pour quelques éducatrices. Un plan a été mis en place afin de compléter les heures d'ici juin. Un suivi pourra être fait par la mentore lors de ses prochaines visites.			
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : h) s'il est tenu de rapporter en application de la Loi sur la santé publique et de ses règlements qu'un enfant est ou peut être atteint d'une maladie, la maladie rapportée.	25(h)	03 avr. 2026	12 mai 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Le document nous a été envoyé par courriel.			
50(2) Le jour même de la survenance d'un incident, l'exploitant d'un établissement agréé en informe le parent ou le tuteur et s'assure qu'il signe le registre quotidien pour attester qu'il en a été mis au courant.	50(2)	03 avr. 2026	12 mai 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. La preuve de signature du registre quotidien nous a été envoyé par courriel.			

### Commentaires généraux

Suivi effectué par courriel et par téléphone.  
Les lacunes ont été corrigées et les preuves de correction ont été transmises par courriel.  
Aucune visite sur place n'a été réalisée; le ratio n'a donc pas été vérifié.  
Une discussion a eu lieu concernant les heures de développement professionnel. Un plan est en place afin que celles-ci soient complétées d'ici la fin juin.  
Une discussion a également porté sur le plan d'amélioration de la qualité. Une copie pourra être transmise une fois le plan complété.  
Le renouvellement du permis est recommandé.

original signé par  
Geneviève Abud

13 mai 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

---

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

---

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*